



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C



Séance du 17 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 26

Date de la convocation : 11 décembre 2024

Date d'affichage : 24 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – C. LAMBOLEY – S. LAMBERT – B. GRANDJEAN – O. HOUILLOIN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : T. SEGUIN donne pouvoir à Y. TESTON – C. HOTTINGER donne pouvoir à R. KIFFER – P. PARISOT donne pouvoir à S. LAMBERT – G. SALVI donne pouvoir à G. BRIOT – V. TRARI MEDJAOUI donne pouvoir à B. PY – T. SCHLUMBERGER donne pouvoir à M. JACOBBERGER – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à S. TETOT

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – D. RANOUX

Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2024/12/95

Approbation du PV du 06 novembre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité avec 22 POUR et 2 abstentions (M. KIFFER et Mme HOTTINGER procuration à M. KIFFER) le procès-verbal de la séance du 06 novembre 2024.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

